

# Pour mieux comprendre le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et sa charte pour 12 ans

## • **Qu'est ce qu'un PNR en quelques mots?**

Selon le Code de l'Environnement, « les PNR concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »

## • **Une nouvelle charte, pourquoi ?**

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a été créé en 1985; Sonchamp en a fait partie pendant 10 ans, puis en est sorti au moment de la deuxième charte. Celle-ci, d'une durée de 10 ans prolongée à 12 ans en 2008, arrive à son terme en janvier 2011. Depuis juin 2007, s'est enclenché un long processus de réflexion et de discussion pour la refonte et l'extension du PNR. Dans le dernier projet de charte, la Région Île-de-France souhaite voir l'inclusion des communes forestières et agricoles du sud-ouest des Yvelines, dont Sonchamp, et de l'ouest de l'Essonne, ajoutant ainsi 41 communes supplémentaires au 21 communes actuelles du Parc. Le projet de charte a été établi à partir d'un bilan critique des actions passées et d'un diagnostic territorial réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme. La charte précise les orientations de la politique du Parc - les axes stratégiques, et les actions à mettre en œuvre pour en atteindre les objectifs, en collaboration avec les organismes régionaux ou d'État, les collectivités locales, les associations, les agriculteurs, les artisans et les entreprises. Des indicateurs de suivi de ces actions et de leur impact sont mis en place tout au long des douze années de vie de la charte pour évaluer et ajuster ces actions si besoin.

## • **Un territoire étendu mais cohérent**

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, bien qu'agrandi, constituera un territoire cohérent caractérisé par un important réseau de rivières et de sources, une forêt très présente alternant avec des plaines et plateaux agricoles majoritairement céréaliers mais aussi par un bâti traditionnel, à dominante rurale en pierre de meulière, et la présence de nombreux châteaux et demeures. La volonté d'intégration de Sonchamp et de 4 communes du bassin de la Rémarde renforce l'attention portée à cette rivière déjà présente au sud des 21 communes du Parc actuel et introduit une continuité paysagère.

## **AXE 1 : Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien**

Le Parc recèle une biodiversité végétale et animale importante et tire sa particularité de ses zones humides abondantes dont le rôle est essentiel dans l'épuration naturelle de l'eau. Cependant, cette biodiversité est en recul. Les enjeux seront notamment de :

- Lutter contre le fractionnement des espaces pour garantir la circulation des espèces (problème de la RN10, de l'A10 et du TGV qui coupent le territoire).
- Ralentir les espèces proliférantes végétales et animales.
- Préserver la qualité de l'eau en gérant mieux les eaux provenant des zones d'activité de la RN10 et en réduisant l'utilisation des herbicides agricoles et urbains.
- Améliorer l'assainissement des eaux.
- Préserver l'habitat de la faune et du grand gibier en limitant les dégâts sur les cultures.
- Maintenir la continuité des espaces agricoles.
- Aider les agriculteurs dans leurs efforts de protection des sols, des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Encourager l'agriculture biologique et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

## **AXE 2 : Un territoire péri-urbain face au changement climatique**

Cet axe constitue une évolution majeure par rapport à l'ancienne charte et s'inscrit dans la politique de développement durable.

Il s'agira en particulier de :

- Réduire les consommations d'énergie en renforçant l'isolation des bâtiments, en développant les énergies renouvelables, en modifiant les règles d'urbanisme et en agissant sur l'architecture. Des économies importantes sont à attendre du fait de l'habitat ancien caractéristique du Parc.
- Se conformer à la norme « bâtiment basse consommation » (<50 kwatth/m2) dès 2011 pour les nouvelles constructions.
- Optimiser les espaces urbanisés (transports alternatifs à la voiture, mixité de l'habitat, éviter le « mitage », c'est à dire le grignotage de terres jusque là non constructibles).
- Créer une filière bois-énergie locale.
- Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations agricoles.
- Réduire les circuits de distributions entre agriculteurs et consommateurs
- Les communes devront montrer l'exemple par des projets innovants. L'énergie solaire thermique, photovoltaïque et la géothermie basse énergie doivent se généraliser.

## **AXE 3 : Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une culturelle «rurbaine» et rurale**

Le Parc s'attachera à :

- Poursuivre le recensement du patrimoine paysager et bâti, en particulier pour les nouvelles communes du Parc.
- Réaliser des études historiques nécessaires à la connaissance des points marquants identitaires : histoire des châteaux et de la vie seigneuriale mais aussi de la vie rurale et artisanale qui ont laissé des traces dans l'architecture et les paysages.
- Restaurer les bâtiments anciens et les paysages.
- Mieux connaître notre patrimoine pour le faire partager aux habitants et aux visiteurs.



Sonchamp, la plus grande commune agricole des Yvelines. Plaine, forêt, vallée, le bourg et les hameaux

- S'inscrire dans la continuité et trouver des prolongements contemporains comme trouver de nouvelles utilisations aux bâtis anciens, marier l'art à la nature (ex randonnées-concerts).
- Apporter une offre culturelle de qualité et innovante pour maintenir des lieux de convivialité dans les villages.
- Travailler en relation avec des pôles dynamiques sur le plan culturel comme Rambouillet et Saint Quentin en Yvelines.

## **AXE 4 : Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole**

La nouvelle charte prévoit un accroissement démographique modéré de 0,55% maximum par an sur l'ensemble du Parc.

Sur le plan économique, le Parc a l'ambition de :

- Accompagner le développement économique en ayant le souci d'aider à l'implantation d'activités adaptées au territoire (comme des activités subsidiaires et complémentaires à celles des pôles économiques majeurs des Yvelines, de l'Essonne et de l'Eure-et-Loir) et en assurant une bonne intégration paysagère des bâtiments d'activité dans le respect d'une gestion durable de ces bâtiments et de la biodiversité.
  - Favoriser les commerces de proximité et l'artisanat, sources d'emplois locaux, de vitalité de la cité et de limitation des déplacements.
  - Augmenter l'attractivité du territoire en développant les transports alternatifs, les technologies comme la généralisation du haut débit à toutes les communes ;
  - Mener une réflexion sur la valorisation d'anciens locaux désaffectés.
- Sur le plan social :
- Améliorer la diversité sociale et la cohésion intergénérationnelle.
  - Faciliter le logement des salariés des entreprises.
  - Développer le service à la personne.

Le Parc a de nombreux attraits sur le plan touristique de par son patrimoine paysager, historique et les potentialités qu'offre la forêt (randonnées pédestres, cyclistes, équestres). Le tourisme en Haute Vallée de Chevreuse doit allier développement économique durable, en limitant les pollutions dues au transport et les impacts sur le milieu naturel, et actions pédagogiques sur la préservation de la nature.

Les communes du Parc s'engagent à contenir les formes de loisir consommatrices d'énergie et les nuisances sonores associées.

Enfin, le Parc a la volonté d'attirer une clientèle nationale, voire internationale, impliquant une augmentation de l'offre d'hébergement de court et moyen séjour, notamment chez l'habitant.

### **SDRIF**

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (niveau région)

### **SCOT**

Schéma de Cohérence Territoriale (niveau territoire Sud Yvelines)

### **PLU (ex POS)**

Plan Local d'Urbanisme (niveau commune de Sonchamp)

Ces 3 documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte du PNR (elle est co-signée par tous les niveaux)

# Des questions, des réponses

## **Sonchamp dans le PNR: cela change quoi pour les habitants?**

- une meilleure protection du territoire
- une mise en valeur du cadre de vie
- des informations et des conseils aux particuliers
- une aide technique et financière aux commerçants et artisans
- une aide technique et financière aux agriculteurs
- une aide technique et financière aux communes.

## **Le PNR fait-il double emploi avec la Communauté de communes?**

Sonchamp fait partie de la communauté de communes «Plaines et Forêts d'Yvelines» ou CCPFY.

Chaque commune d'une communauté lui délègue certaines de ses compétences comme le développement économique, la voirie, le réseau électrique, la culture, le sport... et les met en commun. Parallèlement, une commune peut choisir de faire appel au Parc pour travailler sur un dossier. La Charte n'est donc pas en concurrence avec une communauté de communes. Elle est d'ailleurs co-signée par les communautés de communes concernées.

## **Le PNR et l'agriculture: un conflit?**

La Charte protège les zones agricoles et forestières en délimitant strictement les zones urbanisables. Les agriculteurs sont incités techniquement et financièrement à une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages mais uniquement sur la base du volontariat. Il n'y a aucune intrusion du PNR dans les pratiques d'exploitation d'un agriculteur.

## **Le PNR coûte t-il cher à la commune?**

La participation d'une commune au budget du PNR est de 4,50 € par habitant et par an. Le total de ces contributions communales ne représente que 10% du budget du Parc. 30% sont apportés par les départements (Yvelines et Essonne), 50% par la Région et le reste 10% par divers organismes d'Etat. Ne pas appartenir au PNR, c'est se priver de ces sources de financement et des compétences qui viennent avec. Encore faut-il proposer des projets compatibles avec la Charte et solliciter ces aides.

## **Le PNR crée t-il des contraintes pour le Plan Local d'Urbanisme (ex POS) de Sonchamp?**

Le schéma à gauche positionne les différents documents d'urbanisme entre eux.

## Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse: l'un des 46 PNR de France

C'est la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines qui est à la base du projet de développement des Parcs naturels régionaux. Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Il y a aujourd'hui en France 46 Parcs naturels régionaux; ils représentent 13 % du territoire français (7 millions d'hectares), couvrant plus de 3.900 communes, où vivent plus de 3 millions d'habitants. A noter qu'il y a trois autres parcs régionaux en Ile de France: «Vexin Français», au nord ouest de Pontoise, «Oise Pays de France», qui inclut en particulier les forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville, et «Gâtinais Français» en Essonne et Seine-et-Marne, incluant la forêt de Fontainebleau. Ces parcs jouent un rôle très important dans l'équilibre du développement de la Région.

Les premiers PNR ont été créés il y a quarante ans. L'expérience acquise est partagée entre les parcs à travers leur Fédération. Cette vie en «réseau» est d'un grand intérêt, d'autant plus que les parcs encouragent les expérimentations, dont les enseignements peuvent être appliqués par les autres. Le slogan des PNR est d'ailleurs: «Une autre vie s'invente ici!».



Pour approfondir toutes ces informations, n'hésitez pas à vous rendre sur les sites très documentés: <http://www.parc-naturels-regionaux.fr> et <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>

On y trouve en particulier les «50 questions/réponses sur les PNR».



### Bulletin d'adhésion 2010

J'adhère à **Sonchamp Environnement®**,  
Je règle ma cotisation annuelle 2010 de 10 Euros par famille.  
Les cotisations de soutien sont acceptées

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....


Téléphone : .....

email : .....

(en indiquant mon email, j'accepte de recevoir des informations  
par email de la part de Sonchamp Environnement)

A retourner avec votre cotisation à:  
Sonchamp Environnement® Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

### Pourquoi chercher plus loin?



**Ouvert  
tous les jours  
(sauf mardi)  
8h30-13h30 / 15h-21h  
Dimanche 8h30-21h**

**Fruits, légumes,  
épicerie, surgelés,  
pain cuit sur place,  
droguerie, boissons**

**Et la convivialité  
en sus!**

**Place de l'église  
Sonchamp**

Directeur de publication: Jean Mourain  
Sonchamp Environnement® association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978  
Siège : En mairie, 78120 Sonchamp  
[sonchamp.environnement@laposte.net](mailto:sonchamp.environnement@laposte.net) <http://www.sonchamp-environnement.com>

# Le Petit Sonchampoisis



Numéro 9

SPECIAL  
PNR

Mai 2010

## La nouvelle charte du PNR en enquête publique en mai: aux Sonchampoisis de participer!

La charte est le document fondateur d'un Parc Naturel Régional. Elle en exprime la mission, les objectifs, les moyens, et la manière de travailler avec toutes les parties prenantes. Pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la nouvelle charte est le résultat d'un très gros travail sur plusieurs années, et bien sûr de 25 ans d'expérience (voir <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>). La résumer en deux pages est impossible. Nous avons toutefois essayé d'en donner les grandes lignes dans ce numéro «Spécial PNR». Nous rappelons aussi l'importance du mouvement PNR en France, avec 46 parcs dont 4 en région Ile de France. Ils sont un des outils majeurs de maintien très difficile de l'équilibre entre urbanisation et protection des espaces agricoles et naturels autour de Paris.



L'adhésion à la charte est volontaire, les relations à l'intérieur du Parc sont de nature «contractuelle», et non pas réglementaire. C'est par exemple la commune qui reste maîtresse de son «Plan Local d'Urbanisme» (PLU - ex POS). Mais l'appartenance volontaire au Parc implique d'en respecter l'esprit et la méthode.

L'enquête publique est le moment unique où, dans les 62 communes concernées qui ont fait partie du périmètre d'étude, chacun des habitants va pouvoir mieux comprendre cette charte et exprimer son opinion. Le but est de l'améliorer encore, en général et par rapport à nos attentes de Sonchampoisis. Participer à l'enquête publique est un bon exercice de démocratie.

La décision d'y adhérer ou non reviendra au conseil municipal de Sonchamp à l'automne. Dites nous ce

que vous en pensez sur [www.sonchamp-environnement.com](http://www.sonchamp-environnement.com) ou par email à [sonchamp.environnement@laposte.net](mailto:sonchamp.environnement@laposte.net).

**3 mai - 6 juin 2010  
Enquête publique  
Nouvelle charte du PNR  
de la Haute Vallée de Chevreuse**

**L'enquête publique est ouverte à tous  
(sans restriction d'âge ou de nationalité).**

**Chacun peut consulter le dossier en mairie de  
Sonchamp (ou Rambouillet et Clairefontaine),  
aux heures habituelles, et exprimer son avis sur le  
cahier prévu à cet effet, ou par courrier à M. Reinhard  
Felentreff, Président de la commission d'enquête  
Maison du Parc -Chemin Jean Racine  
78472 Chevreuse**

**Un membre de la commission d'enquête se tiendra à  
la disposition des habitants**

- à la Mairie de Sonchamp le mardi 11 mai de 16h à 18h
- à la Mairie de Rambouillet le samedi 29 mai de 9h à 12h

### Éditorial Retour de Sonchamp dans le PNR: la décision approche!

Rejoindre le PNR est pour notre commune le meilleur moyen de défendre son territoire agricole, ses fonds de vallées, ses espaces boisés, tout en permettant un développement modéré de la population et des activités dans le bourg et les hameaux. Ceci dans le cadre d'une relation contractuelle. Pour bénéficier des moyens financiers et des compétences du PNR, il faudra «proposer» des projets dans l'esprit de la charte.

S'en priver encore pendant douze ans serait d'autant plus périlleux que les projets du Grand Paris vont rendre notre région encore plus exposée et plus vulnérable que par le passé.

Profitons de cette enquête publique pour comprendre et apprécier la chance qui nous est offerte. Participez!

Jean Mourain, Président